



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi

15 h 00 à 18 h 00

Mardi, mercredi

09 h 00 à 11 h 00

Vendredi

FERME

Assemblée communale extraordinaire

Jeudi 10 octobre 2024, à 20 heures
à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2024
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 200'000.- destiné à financer les travaux de dessertes forestières à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer le réaménagement de la place des moloks à Buix ainsi que la création de places de parc sur la parcelle n°1444 du ban de Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 257'624.- destiné à financer le PSE (Plan Spécial d'Équipement) Bois-Chatons/La Charrière II à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Au nom du Conseil communal

Courtemaîche, le 23 septembre 2024